

# Journal du RPE

Numéro 4 - Avril 2023

## Edito

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour cette nouvelle édition du Journal du Relais ! Dans ce nouveau numéro est mis à l'honneur des témoignages d'assistants maternels sur leur profession et sur ce qui les animent. Cela pouvant susciter des vocations... un zoom est fait sur les démarches permettant de devenir assistant maternel !

Ce printemps annonce aussi une jolie nouvelle pour les relais, en effet Valentine, l'animatrice de Yerville attend très prochainement un bébé ! Afin de se reposer et d'accueillir comme il se doit cet heureux évènement, Chloé sera là pour vous accueillir et vous accompagner, nous lui souhaitons la bienvenue !

Julie, Valentine et Chloé

## Sommaire

- Page 2 Actualités
- Page 3 A vos agendas
- Page 4-5 Educ à lire : l'observation
- Page 6-7 Zoom sur «Maladie Retraite»
- Page 8-9 J'aime mon métier car...
- Page 10 Infos pratiques : Et si vous deveniez assistant maternel ?
- Page 11 Nos comptines
- Page 12 Activité/ Coup de coeur lecture
- Page 13 Coloriage
- Page 14-15 Retour en images...



Doudeville Yerville  
Communauté  
de communes





## Actualités

### ► Les nouveaux tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à 0,281 fois le smic brut. Le salaire horaire minimal au 1er janvier 2023 est de 3,20€ brut soit 2,50€ net. Le montant de l'indemnités d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti, soit 3,61€ par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour.

Il ne peut être inférieur à 2,65€ jusqu'à 6h37.

Vous pouvez accéder au simulateur pour calculer le montant des indemnités d'entretiens : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistante-Maternelle>.

► Le 17 janvier 2023, les deux Relais ont organisé une réunion de présentation et d'échanges du dispositif Pôle Ressource Handicap 76 en présence de l'équipe d'intervention. Le Pôle Ressource Handicap accompagne les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes à besoins spécifiques dans les accueils individuels et collectifs de la petite enfance. Si vous êtes parents ou professionnel de la petite enfance et que vous avez des questionnements concernant l'accompagnement, l'accueil et/ou le développement d'un enfant/jeunes à besoins spécifiques.

N'hésitez pas à contacter Mme Bergère Sarah au 06.19.48.87.62 ou à l'adresse mail : [sarah.bergere@prh76.fr](mailto:sarah.bergere@prh76.fr), qui pourra vous accompagner, vous écouter, vous orienter, vous sensibiliser. (Il n'est pas nécessaire qu'une reconnaissance MDPH soit en cours ou active pour prendre contact avec le PRH)

► Le 15 novembre 2022, s'est tenu une réunion d'information sur l'inscription et la mise à jour des informations pour les professionnels sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr). Le décret n°2021-11-31 du 30 août 2021 stipule à l'article 1 l'obligation des assistants maternels de s'inscrire sur le site de la CAF [monenfant.fr](http://monenfant.fr). Ainsi que de mettre à jour leurs disponibilités d'accueil avant le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Cette réunion fut l'occasion pour les assistants présentes de s'inscrire, et pour d'autres de mettre à jour leurs disponibilités.

Les animatrices vous proposent des permanences dédiées pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à prendre contact !

# A vos agendas...

► Les deux Relais Petite Enfance ont organisé ensemble pour fêter le printemps, le jeudi 16 mars une sortie au Bois d'Etennemare à St Valery en Caux pour la cueillette des jonquilles... les trésors du printemps !

► La fête du lin fait son retour au relais... Au vu de la belle expérience de l'année précédente autour de la balade contée, celle-ci est renouvelée cette année au mois de juin !

► Afin de célébrer la fin d'année, une sortie nature pour chacun des relais est organisée au mois de juin... Plus d'informations dans le planning du mois de mai/juin !

► **Formation à venir...** N'hésitez pas à vous inscrire et à faire part de vos souhaits de formation via le catalogue Iperia auprès de l'animatrice !

**Thème 1 : « Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant. »** (27 mai et 3 juin 2023 - 14 heures).

**Thème 2 : « Parler un mot un signe niveau 1 »** (sur trois jours, 18 novembre, 25 novembre et 2 décembre 2023 - 21 heures).

**Thème 3 : « Favoriser l'autonomie et le bien être d'un enfant avec un trouble du spectre de l'autisme »** (10 et 24 juin 2023 - 14 heures).

**Thème 4 : « Droits et devoirs dans l'exercice de son métier »** (30 mars, 6 et 13 avril 2024 - 21 heures).

**Thème 5 : « Recyclage sauveteur secouriste du travail »** (votre dernier recyclage ou formation initiale doit dater de 2021. Au choix : 13 mai ou 9 septembre 2023 - 7 heures).

**N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits des thématiques de formation**

<https://www.iperia.eu/wp-content/uploads/2022/11/Catalogue-formations-et-certifications-2023-Assistant-maternel.pdf>





## **L'observation : outil incontournable pour les professionnels de la petite enfance !**

Dès la naissance, l'être humain apprend naturellement en observant, en imitant. L'observation a un rôle important à jouer dans le domaine de l'éducation, mais dans ce contexte, elle doit être plus organisée que l'observation naturelle. Selon le Petit Robert, « l'observation est l'action de considérer avec une attention suivie la nature, l'être humain, la société, afin de mieux les connaître. »

La pratique d'observation professionnelle fait partie intégrante du travail des professionnels de la petite enfance, en effet « regarder » n'est pas « observer ». Observer, c'est « considérer avec attention des phénomènes tels qu'ils se produisent sans volonté de les modifier c'est-à-dire sans interprétation ».

On peut relever plusieurs formes d'observation selon Anne Marie Fontaine : l'observation au quotidien (qui va permettre d'apporter une réponse immédiate dans le « ici et maintenant ») ; l'observation dans l'action (ajustement des réponses de l'adultes en fonction des signes émis par l'enfant) ; l'observation à distance (considérer comme une action volontaire et planifiée ou l'observateur n'intervient pas dans l'action). Il existe aussi des observations projets par exemple dans une situation de jeu libre où il s'agira d'observer et de comprendre comment les enfants utilisent-ils les objets, l'espace.

En temps de jeu libre, on a souvent l'impression de ne rien faire quand les petits explorent, mais c'est un moment opportun pour les observer et les comprendre.

L'adulte, en adaptant son attitude en fonction de ce qu'il aura pu observer de chaque enfant, va incroyablement aider chacun d'entre eux dans leur développement. En effet le professionnel prendra en compte l'individualité de chacun en leur apportant une réponse personnalisée.



De ce fait, quand on va observer, on saura quand intervenir ou attendre. Parfois intervenir avec des mots ou garder le silence avec un regard bienveillant est aussi précieux et autant efficace. Il s'agira d'intervenir, tout en soutenant les enfants avec bienveillance.

Prendre le temps d'observer permet de prêter une attention envers TOUS les enfants. Par cette démarche, on pourra poser le regard sur des enfants qui semblent « autonome, calme, discret, qui semblent avoir moins besoin de l'adulte ou qui le sollicite moins d'apparence », la démarche permettra de mettre en lumière les capacités, les compétences de l'enfant et d'adapter au mieux sa pratique mais aussi d'outiller la communication et les échanges avec les parents. De fait ces échanges seront plus « animés » car ils retrouveront avec objectivité des observations « en action » de leur enfant dans la journée.


L'observation permet aussi de poser le regard sur des enfants qui peuvent exprimer des émotions plus « visibles » comme la colère, l'agressivité, les pleurs. Elle aura ici pour objectif de comprendre d'avantage le contexte et ou l'élément déclencheurs afin d'apporter une réponse adaptée à l'enfant et donc d'adapter au mieux sa pratique et l'accueil de ces enfants.

Regarder parallèlement ce qui va « mal » et ce qui va « bien » c'est là la clé pour prendre du recul et pouvoir aider l'enfant.

Il est nécessaire de ne pas interpréter dans l'observation. Il s'agira de noter les éléments objectivement, comme les scènes d'un film.

Observation avec de l'interprétation : « Gaspard est en colère, il en veut à Romain de lui avoir pris la voiture ». Observation sans interprétation : « Romain prend la voiture des mains de Gaspard, ce dernier recule, tape des pieds, crie, pleure... ».

Dans la première observation, l'adulte émet un jugement et une interprétation sur la réaction et le comportement de Gaspard, dans la deuxième observation l'adulte pourra d'avantage émettre des hypothèses sur le « pourquoi » de la réaction de Gaspard en ayant accès à l'élément déclencheur de sa réaction.



L'observation est un réel outil mis à disposition des professionnels de la petite enfance qui consiste à regarder ce qui se passe en se mettant du point de vue de l'enfant.

Puisque l'enfant est unique, l'observation nous apprend à mieux le connaître, et à créer une relation sécurisante et individualisée lui permettant de s'épanouir au quotidien.

la rétrospective sur la visio-conférence maladie retraite

# MALADIE RETRAITE: QUELS SONT VOS DROITS ?



Les experts Particulier Emploi ont conviés les salariés et les assistants maternels à une visio-conférence « Maladie, Retraite : quels sont mes droits ? » Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des points présentés.

La réforme de la retraite étant en cours nous avons fait le choix de ne pas retranscrire les informations qui sont susceptibles d'évoluer dans les prochains mois.

### • Arrêt de travail

Démarche : un arrêt vous est délivré par le médecin, vous disposez de 48H pour fournir l'arrêt maladie à chacun des employeurs (photocopie). Chaque employeur doit compléter une attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières (CERFA s3201). Les 3 derniers bulletins de salaire devront être joint avec ce dernier.

Indemnisation : vous disposerez de 3 jours de carences sans indemnisation. Au 4ème jour de l'arrêt, la sécurité sociale indemniserà le salarié à hauteur de 50% du salaire brut. Puis au 8ème jour de l'arrêt, l'indemnité de la sécurité sociale viendra s'additionner à l'indemnité de l'IRCEM (les deux indemnités réunis correspondent à 81.80% du salaire brut sous conditions). Afin de faciliter le délai de traitement de votre dossier, il est préférable que le salarié récupère et envoi en un seul courrier l'ensemble des CERFA complété par chacun des employeurs.

Bon à savoir : Dès lors que vous êtes déclaré à Pajemploi, vous êtes affiliés à un compte IRCEM, vous devez toutefois vérifier que sur votre compte IRCEM vous avez bien renseigné vos coordonnées bancaires dans votre espace personnel. Les indemnités journalières sont imposables.

- **Accident de travail :**

Démarche : l'accident de travail est un accident dont est victime un salarié du fait de son travail qu'il soit ou non sur son lieu de travail. Le salarié dispose de 24h pour en informer son employeur, en précisant le lieu, les circonstances de l'accident ainsi que les témoins éventuels. Il est nécessaire de consulter un médecin, qui va constater et établir un certificat médical à envoyer à la CPAM. Suite à l'accident, la feuille d'accident du travail (CERFA S6201) est remise au salarié par l'employeur qui établit parallèlement la déclaration d'accident du travail (CERFA S6200) ainsi que l'attestation de salaire accident du travail (CERFA S6202).

Retraite :

- **Départ volontaire à la retraite**

L'assistant maternel doit notifier à l'ensemble de ses employeurs sous contrat au moment de son départ, sa volonté de bénéficier de son droit à la retraite. Un préavis sera à respecter, il est identique au préavis à respecter lors d'un retrait d'enfant.

- Indemnité de départ volontaire à la retraite :

Les salariés de l'emploi à domicile peuvent bénéficier d'une indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite. Cette garantie est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Le salarié doit justifier d'une période d'emploi auprès d'un ou de plusieurs particuliers employeurs. Cette période d'emploi doit répondre aux 2 conditions cumulatives suivantes :

- 120 mois (10 ans) entiers calendaires exercés dans la branche de façon continue ou discontinue ;
- 60 mois (5 ans) entiers calendaires exercés dans la branche de façon continue ou discontinue dans les 84 mois (7 ans) précédant la date effective de départ volontaire à la retraite.

Le salarié doit formuler sa demande dans un délai de 180 jours à compter du lendemain de la date effective de départ volontaire à la retraite.

Cette indemnité n'est pas versée automatiquement, c'est au salarié d'en faire la demande. Un formulaire est à remplir par le salarié et à fournir à l'IRCEM Prévoyance qui va calculer l'indemnité et la verser.

### **Garanties complémentaires versées par l'IRCEM**

Pour chacune de ses garanties complémentaires il est nécessaire de compléter un dossier par la salariée ou les ayant droits. En effet, leurs versements n'est pas automatique.

- **Garantie maladie redoutée** (cancer, infarctus, maladie de Parkinson, Alzheimer etc...)

Le salarié peut bénéficier d'un versement d'un capital à hauteur de 50% des salaires bruts annuels. La demande est à effectuer dans les 5 ans.

- **Garantie décès ou perte totale d'autonomie**

Les bénéficiaires sont les ayants droits du salarié, qui peuvent bénéficier d'un versement d'un capital à hauteur de 50% des salaires bruts annuels. La demande est à effectuer dans les 5 ans.

- **Garantie rente d'éducation**

Les enfants à charge du salarié peuvent bénéficier d'une rente d'éducation.

Jusqu'à la veille du 18ème anniversaire la rente est versée sans conditions : 12 % des salaires bruts annuels

De 18 à 26 ans la rente est versée aux enfants étudiants, apprentis, en recherche d'emploi : 16 % des salaires bruts annuels.

La demande est à effectuer dans les 10 ans suivant le décès.

Numéros utiles :

Pour toutes questions concernant la protection sociale et les retraites vous pouvez contacter :

- Particulier Emploi au 09.72.72.72.76
- IRCEM au 09.80.98.09.90

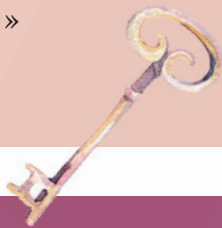
# J'aime mon métier car...



« J'aime mon métier parce que tous les jours les enfants progressent, un nouveau mot, etc... et surtout les revoir plusieurs années après et recevoir une lettre d'un enfant de 8 ans qui me remercie de tout ce j'ai fait et transmis; c'est la plus belle récompense que j'ai pu avoir de ma vie... »

"J'aime mon métier car m'occuper d'enfants au quotidien me fait le plus grand bien. J'aime mon métier car il me permet de voir évoluer les petits bouts depuis le premier jour d'accueil. Je les aide à grandir, je participe à leur autonomie, leur éveil, leur socialisation en leur proposant des activités diverses et variées et quand la météo le permet je leur propose des sorties. Être responsable d'eux me redonne confiance en moi. Les parents ont la possibilité de voir l'épanouissement de leurs enfants à travers un cahier de suivi. La reconnaissance des parents envers mon métier m'aide à avancer. Je fais tous les jours les mêmes tâches mais chaque jour est différent ! »

Céline G.



« J'aime mon métier d'assistante maternelle parce que j'adore le contact avec les enfants, veiller à leur confort, à leur éveil, contribuer à leur développement, faire des activités, m'amuser avec eux et faire en sorte que leurs parents puissent aller travailler sans s'inquiéter. »

Marielle.

« J'aime mon métier d'assistante maternelle car faire le relais des parents pendant leur temps de travail afin que leurs enfants soient heureux et épanouis sont à mes yeux la priorité de mon métier.

J'essaye d'éveiller les enfants à leurs rythmes avec des activités simples et ludique (...)

Tous ces moments procurent des sourires aux enfants et cela est la priorité de notre métier. Même si parfois, il y a des pleurs, des cris et des bobos cela fait partie de la découverte et de la vie en société. Et dans notre métier, nous ne retenons que le meilleur !

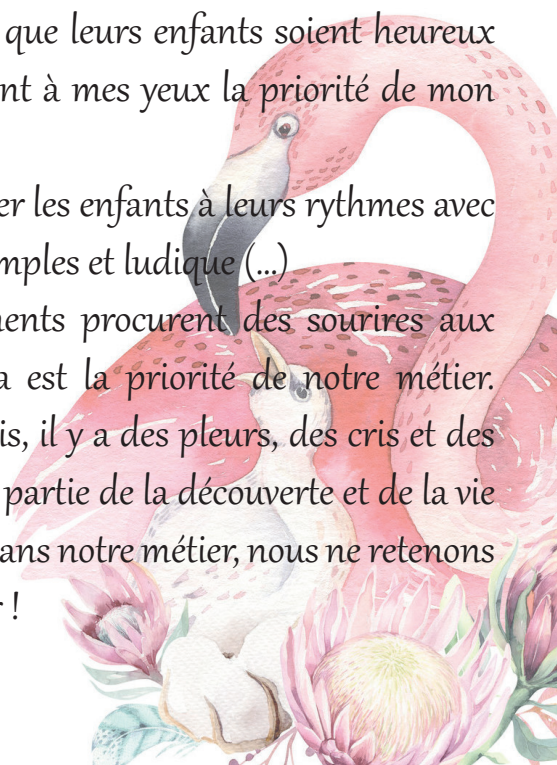
Géraldine.

« J'aime mon métier car j'adore voir le sourire des enfants le matin quand ils arrivent, les voir évoluer et le soir les entendre raconter à leurs parents ce que nous avons fait dans la journée avec leurs yeux brillants. Je ne suis pas prête de changer de métier je l'adore. »

Céline R.

« J'aime mon métier car c'est un éternel renouvellement. Il me permet garder mon âme d'enfant, d'être toujours à l'écoute des autres, d'apprendre chaque jour de nouvelles choses afin de permettre aux enfants d'évoluer et de s'épanouir. Trouver des activités accessibles et amusantes, s'adapter au caractère et à la sensibilité de chacun, ce métier est en adéquation avec mon tempérament et me permet à moi aussi de m'épanouir dans mon travail tout en m'émerveillant de petits détails. »

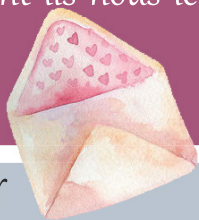
Stéphanie.





« J'aime mon métier parce que voir l'évolution des enfants en garde à chaque période importante de leur début de vie et voir à quel point ils nous le rendent x1000, est gratifiant ! »

Mélissa



J'aime mon métier car c'est un métier humain. Tous les jours sont différents, il y a beaucoup d'échanges, d'apprentissages, de rires, de pleurs et beaucoup d'amour. Accompagner les enfants dans leurs développements, c'est enrichissant. Nous apprenons mutuellement.

J'aime beaucoup aller aux ateliers proposés par le RPE, ça me permet de faire connaissance des autres assistantes maternelles et aux enfants de rencontrer d'autres enfants et faciliter la socialisation pour leurs rentrées à l'école.

Alba

« J'aime mon métier car j'aime être au contact des enfants.

Ils sont tellement aimants, innocents et épatant et ils nous le rendent tellement. Les voir s'épanouir grandir me comble de bonheur. Pour ma part être assistante maternelle reste un accueil familial et chaleureux rempli de bienveillance.

C'est un métier qui n'est pas toujours facile (...) Heureusement que notre Julie du RPE et des parents bien attentionnés sont là pour nous aiguiller. Le plus difficile dans mon métier c'est de voir les enfants partir à l'école (...) On s'y attache à nos loulous. Avec le temps j'ai appris que l'on fait partie d'un bout de chemin avec eux et qu'ils resteront nos p'tits bambins.

J'aurais tellement encore un dire... »

Amandine

« J'aime mon métier parce que je me sens utile. Je reçois de la reconnaissance par les parents pour mon travail et par les boubous par leurs attentions, leurs câlins et sourires. On garde une âme d'enfant.

J'apprends encore chaque jour en observant en travaillant en échangeant avec les parents et en formation. Mon métier réunit beaucoup de mes passions, bricolage, jardinage, nature, arts plastiques, lecture, cuisine, chant. J'apprécie voir l'évolution des petits. Leur faire découvrir de nouvelles choses... La liste pourrait être encore plus longue... »

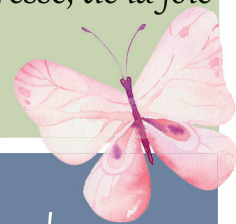
Julie.

« J'aime mon métier car c'est un métier très enrichissant, c'est aider les enfants à évoluer à les guider, participer à leur éveil, de pouvoir les accompagner vers la socialisation, être à l'écoute des enfants mais aussi des parents, de pouvoir aider les parents avec des horaires atypiques. Pour conclure j'adore mon métier !!! »

Bernadette

« J'aime mon métier parce que tout d'abord j'aime les enfants. Chaque jour c'est un bonheur de les voir évoluer. Nous partageons des moments de complicité, de la gaieté, de la tendresse, de la joie de vivre. »

Véronique



« J'aime mon métier parce que les enfants sont naturels, spontanés. Un sourire d'un enfant et tous les mauvais moments disparaissent. C'est un métier passionnant et inattendu, on peut reproduire les mêmes choses avec des résultats si différents selon chaque enfant. Les journées sont remplies de rires, de sourire, de câlins, de tendresse, de chansons mais aussi de pleurs et de couches sales ! Mais voilà j'aime mon métier et je ne pourrais pas faire autre chose !

Emmanuelle

# INFOS PRATIQUES

## Et si vous deveniez assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile des enfants. Il assure l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps pendant lequel ils lui sont confiés. Ce projet professionnel, bien que personnel se réfléchit également en tant que projet familial.

Si vous souhaitez devenir assistant maternel il est nécessaire de prendre contact auprès du site de gestion des assistants maternels afin qu'il vous propose une réunion d'information sur le métier.

À l'issue de cette réunion, si vous souhaitez vous engager dans ce projet il sera nécessaire de déposer une demande d'agrément auprès du département. La date de l'avis de réception postale marque le point de départ du délai légal dont dispose le président du conseil départemental pour faire connaître sa décision (3 mois pour les assistants maternels).

L'examen de la demande s'appuie sur : le dossier de demande, un ou des entretiens avec le candidat, et une ou des visites à domicile.

La formation a une durée totale de 120 heures qui sont réparties de la manière suivante :

- 80 premières heures de formations qui sont à effectuer avant l'accueil du premier enfant et dans un délai de 6 mois à compter de la réception du dossier complet de demande d'agrément.
- 40 dernières heures de formation qui sont à assurer dans un délai de 3 ans maximum à compter de l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant.

La formation permet à l'assistant maternel d'acquérir les compétences et connaissances suivantes :

- Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Les spécificités du métier d'assistant maternel
- Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant.

L'agrément fixe le nombre d'enfants pouvant être accueillis par l'assistante maternelle. Elle choisit le nombre d'enfants accueillis dans la limite de cet agrément.

Un assistant maternel peut demander une dérogation pour accueillir des enfants en plus du nombre autorisé par son agrément pour répondre à des besoins spécifiques (selon réglementation en vigueur). Cette demande est à faire auprès du site de gestion des agréments maternels.

**À noter :** Pendant les heures d'accueil habituel, le nombre total des enfants âgés de moins de 11 ans sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut pas être supérieur à 6. Le nombre d'enfants accueillis de moins de 3 ans ne peut pas être supérieur à 4. Les enfants de la famille sont comptés.

L'agrément initial est accordé pour une durée de 5 ans, à l'issue de cette période l'assistant maternel qui souhaite continuer l'exercice de cette profession doit en demander le renouvellement. Après dépôt de la demande, l'agrément est renouvelé par période de 10 ans et après une nouvelle instruction pour les assistants maternels ayant réussi les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE « Accompagnement éducatif Petite Enfance » et par période de 5 ans et après une nouvelle instruction dans les autres cas.

**Bon à savoir : la CAF soutient les assistants maternels par le versement d'aides financières**

- **La prime d'installation qui est versé après l'obtention de l'agrément initial et vise à compenser le coût de l'achat du matériel de puériculture nécessaire à l'accueil du jeune enfant. Son montant est forfaitaire 300€ ou 600€ selon le territoire.**
- **Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA) : il correspond à un prêt à taux zéro qui permet de réaliser des travaux dans le logement ou en MAM afin d'améliorer les conditions d'accueils des enfants.**

**L'IRCEM soutient aussi les assistants maternels par une aide à la prise de fonction et/ou renouvellement d'agrément (soumis à conditions de ressources).**

## Les petites bêtes

(en mimant les parties du visage)

La fourmi m'a piqué la main, la coquine,  
la coquine,

La fourmi m'a piqué la main, la coquine,  
elle avait faim !

L'araignée m'a piqué le nez, la coquine, la  
coquine,

L'araignée m'a piqué le nez, la coquine,  
elle était fâchée !

L'abeille m'a piqué l'oreille, la coquine, la  
coquine,

Et l'abeille m'a piqué l'oreille la coquine  
elle avait sommeil !

Le bourdon m'a piqué le menton, le co-  
quin, le coquin

Le bourdon m'a piqué le menton, oh le  
coquin il voulait un bonbon !

## Monsieur pouce !

Je fais le tour de ma maison  
Je fais le tour de ma maison,  
(faire le tour du visage avec l'index)

J'éteins les lumières,  
(toucher les paupières)

Je ferme les volets,  
(« plier » les oreilles)

Je descends l'escalier,  
(passer le doigt le long du nez)

Je ferme la porte,  
(mettre le doigt devant la bouche)

Et je tourne la clé : « clic clac ».

(« tourner » le nez)

## Le printemps !

Le printemps est arrivé  
comme un papillon léger,

Il a décoré les fleurs  
de ravissantes couleurs,

C'est la chanson du printemps,  
passe passera le temps,

C'est la chanson du printemps  
j'ai le cœur content !

# ACTIVITÉS

Coup de  lecture !



## La grenouille à grande bouche

Petits et grands, attention, cette histoire hilarante vous saute à la figure à chaque page! Cette grenouille drôle et attachante vous emmène à la rencontre d'animaux tous aussi sympathiques, dans un cocktail de couleurs superbes. Pour le plaisir, pour retrouver à coup sûr le sourire, vous replongerez avec elle, inlassablement !



## Regarde dans l'herbe

Regarde autour de toi, il y a plein de vie dans l'herbe !

Un livre d'éveil avec des illustrations douces et poétiques, des matières à toucher et des couleurs adaptées aux bébés dès 6 mois. Mais aussi avec une vraie histoire à lui raconter et des textes conçus comme des comptines apaisantes pour bébé.



## Mes petites plantations !

### Objectifs :

Activité de saison... Le jardinage ! Il peut permettre à l'enfant de découvrir et manipuler la terre, cette matière parfois douce, dure etc.... et de voir évoluer au fil des jours ses propres plantations.

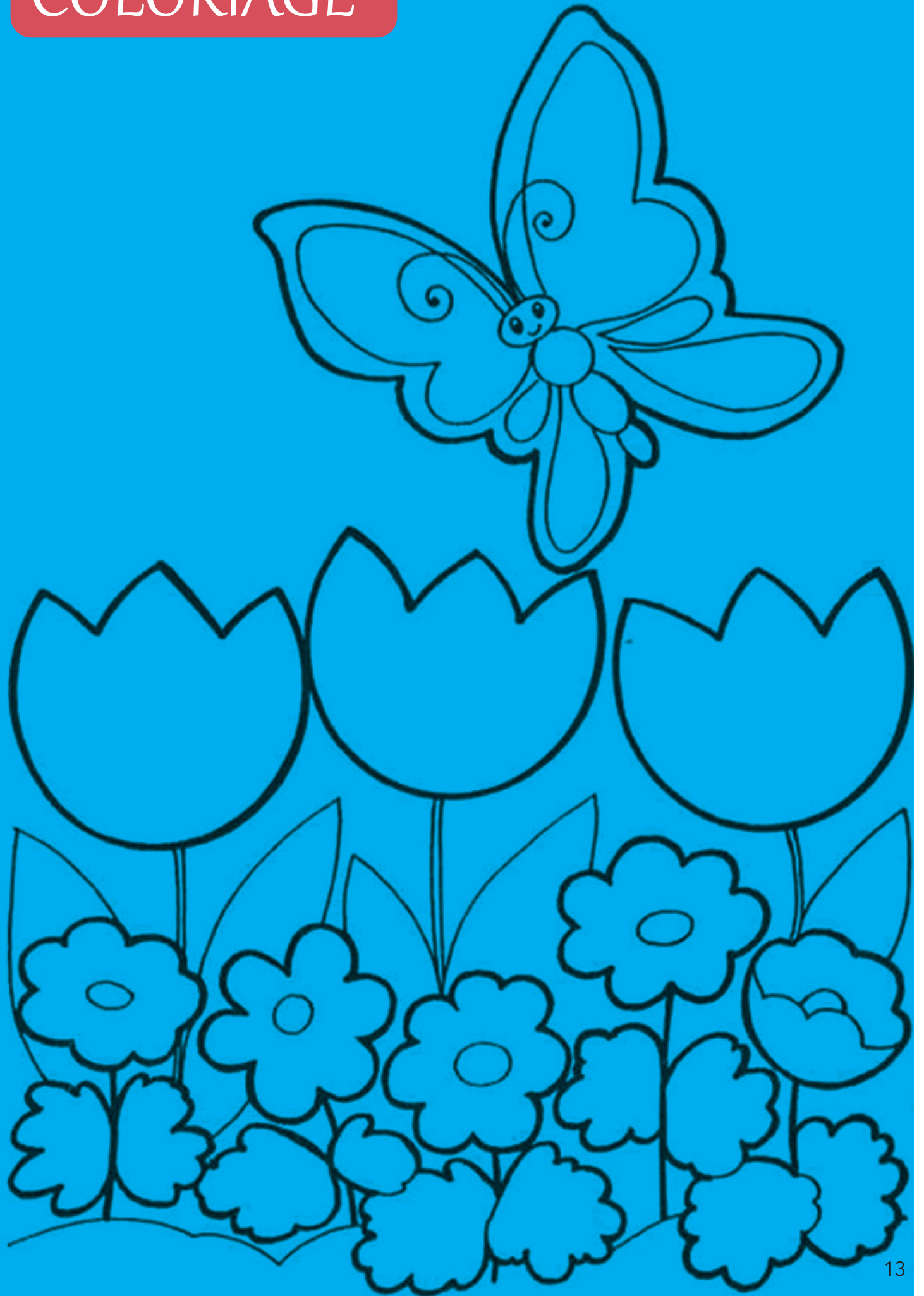
### Matériel :

- Demi bouteilles découpée au préalable ou pot de fleurs.
- De la terre.
- Des petites graines de fleurs, herbes aromatiques, de l'herbe etc...
- De l'eau.

### Déroulement de l'activité :

- Au préalable, découper les demi bouteilles, vous pouvez leur donner des formes comme sur les photos et les peindre avec les enfants !
- Laisser l'enfant manipuler la terre, avec ou sans ustensiles.
- Mettre la terre dans les pots.
- Planter les petites graines.
- Arroser et observer chaque jours

# COLORIAGE



# Retour en images



Spectacle de Noël 2022 pour les deux RPE autour du thème de la mer avec Audrey et Fanny de « Comme un accord ». Un moment magique pour les petits et les grands...



Sortie pour le RPE Graine de Lin à Doudeville... le Relais emmenait le 7 février les assistantes maternelles et les enfants pour une 1ère sortie nature sur les chemins du Hanouard, au bord de la Durdent. L'occasion pour tous d'observer la nature en hiver.





Le Hanouard



Pour célébrer le printemps, les RPE de la Communauté de communes ont invité les assistantes maternelles et les enfants à la traditionnelle sortie jonquilles ! Un moment de découverte et de partage, bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous !



Sortie jonquilles



# Horaires des permanences

## RPE Graine de Lin

	matin	après-midi
Lundi		13h30 - 16h
Mardi	atelier d'éveil	16h - 19h
Mercredi		
Jeudi	atelier d'éveil	13h30 - 16h30
Vendredi	10h - 13h ou Lire au RPE ①	

## RPE Jeunes Pouces

	matin	après-midi
Lundi	10h30 - 13h	
Mardi	atelier d'éveil	14h - 15h30
Mercredi		14h - 16h30
Jeudi	atelier d'éveil	16h30 - 18h30
Vendredi	Lire au RPE ①	14h - 15h30

① «Lire au RPE» de 10h à 11h15 en semaine paire à Yerville, et en semaine impaire à Doudeville  
 Plus d'infos : planning complet des ateliers d'éveil et animations sur [www.plateaudecaux.fr](http://www.plateaudecaux.fr)

# Contacts

RPE Graine de Lin  
 Julie BAGUET  
 2, place Général de Gaulle  
 76560 DOUDEVILLE  
 ☎ 02 35 95 93 43  
[rpe.doudeville@plateaudecaux.fr](mailto:rpe.doudeville@plateaudecaux.fr)

RPE Jeunes Pouces  
 Chloé ATTAGNANT  
 Place B. Alexandre  
 76760 YERVILLE  
 ☎ 02 32 70 66 10  
[rpe.yerville@plateaudecaux.fr](mailto:rpe.yerville@plateaudecaux.fr)

